



Art des Vorstosses:

- Parlamentarische Initiative
- Motion
- Postulat
- Interpellation
- Dringliche Interpellation
- Anfrage
- Dringliche Anfrage
- Fragestunde

Type d'intervention :

Initiative parlementaire
Motion
Postulat
Interpellation
Interpellation urgente
Question
Question urgente
Heure des questions

Tipo d'intervento :

Iniziativa parlamentare
Mozione
Postulato
Interpellanza
Interpellanza urgente
Interrogazione
Interrogazione urgente
Ora delle domande

Auteur

Mustafa Atici

Signature

Titre

Droit de vote pour toutes et tous en matière communale après cinq ans de résidence en Suisse

Texte

2771

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante: La Constitution fédérale et la loi fédérale prévoient désormais que les résidents sans citoyenneté suisse peuvent exercer pleinement leurs droits politiques en matière communale au plus tard après cinq ans de résidence en Suisse. Toute personne qui a acquis les droits politiques ne peut plus les perdre lorsqu'elle déménage dans une autre commune ou un autre canton.

Développement (obligatoire)

2771

Le 7 février 2021, nous avons célébré les 50 ans du droit de vote et d'exercice des fonctions des femmes dans notre pays. Pourtant, notre démocratie reste limitée. Un quart de la population, qui contribue au dynamisme de notre société, ne peut pas participer pleinement aux décisions de sa communauté ni assumer davantage de responsabilités. Nous sommes fiers de notre démocratie, qui a une haute réputation. Mais d'autres pays ont étendu les droits politiques bien avant nous, tant en ce qui concerne le droit de vote des femmes que celui de leurs concitoyennes et concitoyens d'une autre nationalité. L'Union européenne, par exemple, a introduit les pleins droits politiques pour tou-te-s les citoyen-nes de l'UE au niveau municipal avec le traité de Maastricht. En Suisse, 605 communes de sept cantons ont désormais introduit le droit de vote pour les citoyennes et citoyens sans passeport suisse, et certains cantons l'ont également introduit au niveau cantonal. Ils ont tous eu de bonnes expériences à cet égard. C'est aussi une question d'égalité juridique que ces droits politiques s'appliquent aussi dans les quelque 1590 autres communes et ne sont pas perdus lorsque les gens déménagent dans une autre commune ou un autre canton. Personne ne penserait à

Mitunterzeichnende: Die aktuelle Liste steht den Ratsmitgliedern elektronisch zur Verfügung und liegt gedruckt im Ratssaal (Sessionen) und im Zentralen Sekretariat auf.

Cosignataires: La liste actuelle est à la disposition des députés au format électronique. Une version imprimée est disponible en salle du conseil (durant les sessions) et au Secrétariat central.

Confirmatari: La lista attuale è a disposizione dei deputati in formato elettronico. Una versione stampata è disponibile nella sala del Consiglio (durante le sessioni) e presso la Segreteria centrale.

accorder le droit de vote et d'éligibilité aux femmes dans certaines communes et pas dans d'autres. La durée de résidence de cinq ans s'applique dans les cantons de Fribourg et de Neuchâtel et y a fait ses preuves. Toutefois, dans les sept cantons qui accordent aux nouveaux arrivant-e-s des droits de vote et d'éligibilité complets ou partiels au niveau communal, le délai recommence à courir lorsqu'ils changent de lieu de résidence, ce qui va à l'encontre des besoins actuels en matière de mobilité. Il est donc temps pour la Confédération de veiller à ce que les concitoyen-ne-s sans passeport suisse puissent participer aux mêmes droits politiques dans toutes les communes. La Suisse du XXI^e siècle s'est diversifiée. Il ne convient plus à notre époque d'exclure certains groupes de population des instruments démocratiques. Les possibilités de participation et de codécision au niveau communal renforcent l'intérêt pour contribuer à notre communauté et à la cohésion de notre société.

Bitte unterzeichnetes Original dem Ratssekretariat abgeben und den Text zusätzlich via Email senden an:

Prière de déposer l'original signé auprès du secrétariat du Conseil et, en plus, d'envoyer le texte par messagerie électronique à :

Vi preghiamo di consegnare l'originale firmato alla Segreteria del Consiglio e di inviare il testo tramite messaggia elettronica:

zs.kanzlei@parl.admin.ch